

JUDO CLUB THONON

Maison des Associations - 18 Avenue de la Grangette - 74200 Thonon les bains

Association loi 1901 enregistrée sous le N°0744003873 (JO du 08 07 2000)
Agrément Jeunesse et sports N° 74 S 06 01 - Affiliée France Judo CL 740250

Tel : 06 32 62 02 75 -- Courriel : judoclubthonon@gmail.com -- Site : judoclubthonon.org



Saison 2024 - 2025

Nom		Licenciés 2023-2024	NON
Prénom			OUI
Grade		Sexe	Fille / Garçon
Date de naissance	__ / __ / ____		

Adresse	

* Mineur *	
Nom du responsable	

Téléphone(s)	
Courriel(s)	

2019 & 2020	Judo Eveil	Lundi	17h00 à 17h50
2019 & 2020	Judo Eveil	Mercredi	16h40 à 17h30
2019 & 2020	Judo Eveil	Mercredi	17h35 à 18h25
2019 & 2020	Judo Eveil	Jeudi	17h00 à 17h50

2017 & 2018	Judo Enfants	Mini-Poussins	Lundi et Jeudi	17h55 à 18h45
2017 & 2018	Judo Enfants	Mini-Poussins	Mardi et Vendredi	17h00 à 17h50
2015 & 2016	Judo Enfants	Poussins	Lundi et Jeudi	18h50 à 19h50
2013 & 2014	Judo Enfants	Benjamins	Lundi et Jeudi	18h50 à 19h50
2011 & 2012	Judo Enfants	Minimes	Mardi et Vendredi	18h00 à 19h30
2013 à 2005	Compétiteurs Benjamins à Juniors		Mardi et Vendredi	18h00 à 19h30
		Et	Mercredi	18h30 à 19h30

2010 & avant	Judo Adultes (Cadets, Juniors, Seniors)	Mardi et Vendredi	19h45 à 21h15
--------------	---	-------------------	---------------

2010 & avant	Jujitsu Combat	Lundi	19h50 à 21h15
2010 & avant	Groupe Compétitions	Mercredi	14h00 à 14h50

2010 & avant	Ju-Jitsu / Self Défense	Mercredi	19h30 à 21h00
2010 & avant	Taïso	Jeudi	19h50 à 21h15



né(e)s en * Cocher le(s) cours suivi(s)

Tarifs 2024-2025	Cotisation Club	Licence FFJDA	Total Inscription
Judo Eveil (1 cours / semaine)	159 €	41 €	200 €
Moins de 18 ans	199 €	41 €	240 €
Plus de 18 ans	259 €	41 €	300 €
Self / Taïso (1 cours / semaine)	159 €	41 €	200 €

Tournez SVP -->

Règlements échelonnés : (établir & signer TOUS les chèques à la date du jour)

	Immédiat	Octobre	Novembre	Décembre
Judo Eveil	75 €	65 €	60 €	
- de 18 ans	85 €	55 €	50 €	50 €
+ de 18 ans	85 €	75 €	70 €	70 €
Self / Taïso	75 €	65 €	60 €	

Tarif préférentiel à partir du 3ème inscrit (de la même famille) : voir avec le trésorier

Règlement	Cotisation + Licence	
	Divers	
	Total	
Mode de paiement	Chèque(s)	
	Espèces	

ATTENTION : Tout licencié en retard de paiement après le 31 décembre 2024 ne sera plus accepté sur les tatamis début 2025 !

Les entraînements débiteront le 9 septembre 2024 et s'achèveront le 27 juin 2025

Hors vacances scolaires pour les cours enfants et hors indisponibilité de la Maison des Sports

Cette fiche d'inscription doit obligatoirement être accompagnée de la demande de licence fédérale dûment renseignée, que le demandeur doit renseigner sous sa responsabilité sur le site fédéral <http://www.ffjudo.com/> puis doit compléter la notice d'assurance et imprimer par ses soins l'attestation d'assurance et la remettre lors de l'inscription ou au plus tard dans les 15 jours suivants au professeur,

Article L 231-2 du Code du sport

I. - Pour les personnes majeures, la délivrance ou le renouvellement d'une licence par une fédération sportive peut être subordonné à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

II. - Après avis simple d'un organe collégial compétent en médecine, les fédérations mentionnées à l'article L. 131-8 fixent dans leur règlement fédéral :

1° Les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé pour la délivrance ou le renouvellement de la licence.

2° La nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention de ce certificat, en fonction des types de participants et de pratique.

II. - Pour les personnes mineures, et sans préjudice de l'article L. 231-2-3, l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Le soussigné, Nom **Prénom**

agissant en qualité de (moi-même, ou père, mère, tuteur ou responsable légal de l'enfant) autorise les responsables du Club à prendre en cas d'accident toutes dispositions d'ordre médical en mes lieux et places s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu en raison des circonstances et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Judo Club Thonon et spécialement de l'obligation de ponctualité, d'hygiène, de respect des personnes, du matériel et des biens, et de l'autorisation de photographier l'adhérent dans le cadre de la pratique pour les besoins de la communication du club (presse et/ou site "internet"). Toute inscription est définitive et ne donne lieu à aucun remboursement.

Date



Signature avec mention lu et approuvé

